

COMMISSION PERMANENTE

19 avril 2004

CP 04/04-13

CREATION ET DEVELOPPEMENT DE LA « VELO VOIES VERTES »

L'Assemblée Départementale, lors de sa réunion de janvier 2004 consacrée à l'examen du Budget Primitif, s'est prononcée sur l'avancée du dossier « Véloroutes » et « Voies Vertes » inscrit au Contrat de Plan Etat Région 2000/2006.

Elle a, à ce titre, adoptée le plan de financement de l'opération arrêtée à 4 300 000 €H.T, pour laquelle nous escomptons 1 050 000 € de l'Europe, et 1 655 000 € au titre des crédits CPER.

Nous devons, dans le cadre de cette délibération de adapter le calendrier opérationnel de la « Vélo Voies Vertes », qui doit impérativement cadrer avec celui du Contrat de Plan Etat Région 2000/2006.

C'est le sens d'un courrier reçu le 27 janvier dernier par lequel le Président du Conseil Régional est venu confirmer, que les engagements de crédits au titre de Contrat de Plan Etat Région étaient effectifs.

Je vous propose donc, le plan exécution suivant, précisant que le coût estimé du projet est identique.

<i>Sections</i>	<i>Années de Réalisation</i>	<i>Coût €</i>	<i>Union Européenne</i>	<i>Etat CPER</i>	<i>Région CPER</i>	<i>Conseil Général</i>
Limite département du Lot et Garonne – Port de Montech soit 47,09 kms	2004-2005	2 700 000	1 050 000	412 500	412 500	825 000
Port de Montech Limite du département Haute Garonne Soit 20,00 kms	2005-2006	1 000 000	--	250 000	250 000	500 000
Bretelle de Montech Soit 10,90 kms	2006-2007	600 000	--	150 000	150 000	300 000
AU TOTAL 77,99 kilomètres		4 300 000	1 050 000	812 500	812 500	1 625 000

Je vous demanderais, à l'examen de ces éléments de bien vouloir délibérer et adopter ce calendrier d'exécution de la « Vélo Voie Verte ».

Adopté à l'unanimité.